

# Programme de supplément au loyer SEPS

## Fiche d'informations

---

### Qu'est-ce que le programme de supplément au loyer SEPS ?

Le programme de supplément spécial de sortie de centre et de prévention d'expulsion (Special Exit and Prevention Supplement, SEPS) de la ville peut aider les personnes et familles (sans enfant) adultes admissibles qui risquent d'entrer ou se trouvent déjà en centre d'hébergement d'obtenir un logement permanent. Le nombre de foyers susceptibles de recevoir le supplément au loyer SEPS est limité en raison des fonds disponibles. Les personnes et familles adultes potentiellement admissibles seront mises en contact avec les fournisseurs SEPS (organisations communautaires), qui aideront les foyers à remplir une demande et à trouver un logement. Dans les cas des foyers en centre d'hébergement, les spécialistes du logement et les chargés de dossier du Département des services pour les sans-abri (Department of Homeless Services, DHS) de la ville de New York se tiennent également à leur disposition pour offrir de l'aide.

### Quels sont les critères d'admissibilité ?

**En tout premier lieu, le foyer doit appartenir à l'un des quatre groupes suivants :**

1. Inclure un membre qui : (1) a résidé dans un centre d'hébergement du DHS à un moment donné entre le 1/2/17 et le 1/2/18 et qui réside actuellement dans un centre d'hébergement pour adultes célibataires (Shelter for Single Adults) du DHS, ou (2) réside actuellement dans un centre d'hébergement pour familles adultes (Shelter for Adult Families) du DHS, et :
  - dans les 12 mois précédant son entrée dans le système de centres d'hébergement du DHS, a été expulsé ou a quitté une résidence dans la ville de New York qui faisait l'objet d'une procédure d'expulsion ou a dû quitter une telle résidence en raison d'une ordonnance de libération du logement émise par un service municipal ou une mesure de saisie ou pour des raisons de santé et de sécurité selon le jugement d'un service municipal, OU
  - a effectué ou effectuée son service militaire aux États-Unis ; OU
  - (adultes célibataires uniquement) est entré dans le système de centres d'hébergement du DHS depuis un programme résidentiel contre la toxicomanie, un programme résidentiel ou un établissement sous licence ou exploité par le Bureau de la santé mentale (Office of Mental Health) de l'État de New York ou le Bureau des services de l'alcoolisme et de la toxicomanie (Office of Alcoholism and Substance Abuse Services) de l'État de New York, un placement en famille ou un établissement correctionnel.
2. Inclure un membre victime de violences domestiques tel que certifié par l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA) de la ville de New York et qui réside dans un centre d'hébergement pour adultes célibataires du DHS ou un centre d'hébergement pour familles adultes du DHS, et n'a pas refusé un placement dans un centre d'hébergement de la HRA ou réside dans un centre d'hébergement de la HRA et a atteint la durée maximale de résidence dans un centre d'hébergement HRA et qui risque d'entrer dans un centre d'hébergement pour adultes célibataires du DHS ou un centre d'hébergement pour familles adultes du DHS.
3. Risquer d'entrer dans un centre d'hébergement pour adultes célibataires du DHS ou un centre d'hébergement pour familles adultes du DHS et, au cours des 12 derniers mois, a été expulsé ou a vécu dans une résidence dans la ville de New York qui faisait ou fait l'objet d'une procédure d'expulsion, une ordonnance de libération du logement émise par un service municipal ou une mesure de saisie, ou a dû ou doit quitter une telle résidence pour des raisons de santé et de sécurité selon le jugement d'un service municipal.
4. Inclure un membre qui risque d'entrer dans un centre d'hébergement pour adultes célibataires ou un centre d'hébergement pour familles adultes du DHS et a effectué ou effectuée son service militaire aux États-Unis.

**Deuxièmement, le foyer doit avoir :**

- une aide publique ponctuelle ou permanente ; et
- le total des revenus ne dépassant pas 200 % du seuil de pauvreté fédéral.

**Enfin, le foyer doit obtenir un bail ou un contrat de location écrit pour une résidence avec un loyer qui se trouve dans les limites de loyer du programme SEPS et est protégé contre les augmentations de loyer pendant au moins un an sauf dans les cas permis par les législations et règlements de loyer subventionné en vigueur, ou les réglementations du Département du logement et de l'urbanisme (Department of Housing & Urban Development regulations) des États-Unis.**

### Combien de temps le programme dure-t-il ?

Tant que le programme dispose des fonds nécessaires et que le foyer reste admissible, après la première année du programme, il est possible d'obtenir jusqu'à quatre renouvellements d'un an de suppléments au loyer du programme SEPS. Les renouvellements d'un an supplémentaires peuvent être obtenus de façon indéfinie dans le cas des foyers comptant un membre :

- qui reçoit des pensions d'invalidité de la Sécurité sociale (Social Security Disability, SSD) ou un revenu supplémentaire de sécurité (Supplemental Security Income, SSI) ou reçoit une aide publique récurrente et est potentiellement admissible à ces aides en raison d'un handicap reconnu ; OU
- qui reçoit des pensions d'invalidité d'ancien combattant fédérales.

## Quel montant un foyer admissible doit-il consacrer au paiement du loyer ?

Un foyer inscrit au programme SEPS doit consacrer 30 % des revenus de son foyer au paiement du loyer d'un appartement ou \$50 au paiement de la location d'une chambre. Si vous recevez une allocation logement mensuelle publique, elle couvrira l'intégralité du paiement de la location d'une chambre et une partie du paiement du loyer d'un appartement. Le montant de la contribution du foyer annuelle est défini lors de la signature du bail et ne changera pas pendant la première année du programme SEPS. Toutefois, ce montant sera revu lors du renouvellement annuel du programme. Les revenus totaux du foyer comprennent les revenus professionnels et les revenus non professionnels, comme les SSI/SSD.

Vous **ne devez pas** payer un loyer supérieur au montant de votre contribution mensuelle ni payer aucune caution ni aucuns frais d'agence. (La ville versera la caution et les frais d'agence, le cas échéant.) De tels paiements, appelés accords parallèles, sont **interdits** dans le cadre du programme SEPS. Si quelqu'un vous demande d'effectuer un tel paiement, vous devez appeler le 311 ou le 929-221-0043.

## Quel est le montant de l'aide au paiement du logement disponible ?

Le programme SEPS offre une grande flexibilité et peut aider un foyer à déménager dans un appartement ou une chambre loué(e).

Si vous déménagez dans un appartement, le montant de votre supplément au loyer SEPS dépendra des revenus et du nombre de personnes constituant votre foyer. Les montants de loyers maximaux sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Notez que les propriétaires ne sont pas autorisés à vous imputer des frais autres que ceux légalement établis sur le bail. Il est interdit aux propriétaires d'imputer des frais supplémentaires pour le chauffage et l'eau chaude.

Le bail est passé entre vous et votre propriétaire, la ville n'étant pas une partie à celui-ci.

**Tableau des loyers maximaux du programme SEPS**

Taille du foyer	1	2	3	4
Loyer max.	\$1,213	\$1,268	\$1,515	\$1,515

### Exemple de SEPS

Vous trouverez ci-dessous un exemple de contribution du locataire et de supplément au loyer. La contribution du foyer et le loyer maximal se fonderont sur les revenus et la taille du foyer.

Taille du foyer :	2
Loyer maximal :	\$1,268
Revenus mensuels du foyer :	\$1,320
Contribution mensuelle du	\$396
Supplément au loyer mensuel :	\$872

### Si vous déménagez dans une chambre louée :

Le loyer maximal pour une chambre louée est de \$800 et le montant du supplément au loyer SEPS est la différence entre le loyer actuel (jusqu'à \$800) et la contribution mensuelle du foyer en tant que locataire.

## Comment un foyer peut-il trouver un appartement ou une chambre et signer un bail ou contrat de location ?

Le fournisseur SEPS expliquera le programme SEPS plus en détail aux clients et les aidera à trouver un appartement ou une chambre SEPS admissible. Dans les cas des foyers en centre d'hébergement, leurs spécialistes du logement et leurs chargés de dossier se tiennent également à leur disposition pour offrir de l'aide.

Si le foyer loue une chambre, le loyer doit remplir les critères suivants :

- L'appartement ne peut pas compter plus de trois chambres ni héberger plus de trois adultes non apparentés (y compris le foyer SEPS).
- Si la chambre est louée auprès d'un propriétaire, elle ne peut pas se trouver dans un appartement à loyer conventionné.
- Si la chambre est louée auprès du locataire principal d'un appartement, ce dernier doit vivre avec le foyer SEPS dans l'appartement, et le loyer ne peut pas être supérieur à la part proportionnelle du loyer du foyer SEPS en fonction du nombre de chambres.

Les foyers admis au programme SEPS peuvent être admissibles à une allocation mobilière et doivent consulter leur chargé de dossier dans leur centre d'hébergement pour obtenir une aide au déménagement. Les propriétaires louant des appartements recevront le paiement anticipé de quatre mois de loyer (ou le loyer complet d'un mois et le paiement anticipé de trois mois de supplément au loyer), ainsi qu'un bon de dépôt de garantie.

## Quelle aide les propriétaires et les familles peuvent-ils recevoir dans le cadre de leur participation au programme ?

- Le Centre d'appels responsable des questions d'aide sociale (Rental Assistance Call Center) de la HRA, que vous pouvez joindre au 929-221-0043, peut aider les propriétaires et les locataires en matière d'informations sur le programme, de recommandations de suivi et de demandes de renseignements sur le paiement.
- Les foyers qui ont quitté un centre d'hébergement de la HRA doivent appeler le 929-221-7270 pour être mis en contact avec un programme communautaire non résidentiel.

Les informations contenues dans la présente description de programme présentent une vue générale du programme de supplément au loyer SEPS. Ce document n'est pas destiné à fournir l'ensemble des détails relatifs au fonctionnement du programme.